

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE**15 JAN. 2015**

N°..... / IDV

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 112/2014
DU 18 DECEMBRE 2014**

Portant approbation du rapport d'activité du service public de gestion des déchets pour l'année 2013.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre à quatorze heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur le Maire, Edouard FRITCH** pour poursuivre les travaux du conseil municipal du dix-huit décembre 2014.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Miriama MACE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard	X		
2	MACE Miriama	X		
3	TEMARII Abel	X		
4	MAO Marie-Madeleine	X		
5	ATEM Félix		X	Marie-Madeleine MAO
6	HUNTER Lorraine	X		
7	TAURAA Heimana	X		
8	LECHENE Eliane		X	Edouard FRITCH
9	PAQUIER Jean Claude	X		
10	LICHTLE Yvette	X		
11	TIXIER Yvannah	X		
12	CHICOU Jean	X		
13	RAFFIN Yvonnick	X		
14	RAUFEA Doris	X		
15	MAKE Léon	X		
16	SVARC Maire	X		
17	TAURAATUA Christophe	X		
18	MOO SUNG Samuel	X		
19	TERE Maono		X	Rosana TEHOIRI
20	TEAO Christophe	X		
21	URAHUTIA Riveta		X	Miriama MACE
22	PARAUE Milton	X		
23	TEPU Taiana	X		
24	FOLIAKI Turere	X		
25	TEHOIRI Rosana	X		
26	MOU KAM TSE Kapo		X	Jean CHICOU
27	WONG Keehi	X		
28	TETOOFA Raiarii		X	Turere FOLIAKI
29	PARO Irvine	X		
30	VERNAUDON Béatrice	X		
31	BAMBRIDGE Maiana	X		
32	TETUAETARA Théodore		X	Irvine PARO
33	HAREHOE Thilda	X		
		26	7	7

Date de convocation :	9 décembre 2014
Date d'affichage :	9 décembre 2014

Résultats des votes

Pour	33
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à la majorité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

9 décembre 2014

Affichage de la présente délibération le :



DELIBERATION N° 112/2014 DU 18.12.2014**Portant approbation du rapport d'activité du service public de gestion des déchets pour l'année 2013****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'arrêté N°667/ DIPAC du 11 mai 2011 relatif aux indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets ;
- VU la délibération n° 23/2011 du 01^{er} juin 2011 modifiée portant création de la régie déchets ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

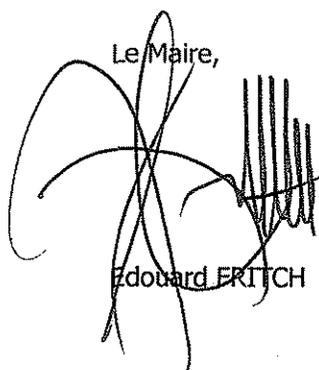
Après en avoir délibéré en sa séance du 18.12.2014

ADOPTE	
VOTANTS	33
POUR	33
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Le rapport d'activité du service public de gestion des déchets pour l'année 2013 ainsi que ses annexes sont approuvés.
- Article 2 :** Conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article L. 2224-5, ce rapport est destiné à l'information des usagers.
- Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 5 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle sera publiée et communiquée partout où besoin sera.



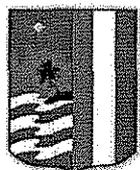
Le Maire,

Edouard FRITCH

Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le.....22 JAN. 2015.....

et publication du22 JAN. 2015.....


Edouard FRITCH



Ville de Pirae

MEMENTO DECHETS 2013

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS - ANNEE 2013

SOMMAIRE

LIMINAIRE	2
I. CONTEXTE DES DECHETS EN POLYNESIE	2
LES COMPETENCES	2
LA CREATION DE FENUA MA	2
II. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE PIRAE	3
A. GEOGRAPHIE ET DEMOGRAPHIE	3
B. PRESENTATION DU SERVICE	3
III. PRESENTATION DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS	3
A. CARACTERISATION TECHNIQUE GENERALE DU SERVICE	3
B. PRE-COLLECTE	4
C. COLLECTE DES AUTRES DECHETS SPECIFIQUES	6
IV. BILAN TECHNIQUE	7
A. EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DECHETS DE 2002 A AUJOURD'HUI	7
B. SYNTHESE DES TONNAGES ET EVOLUTION DE 2012 A 2013	8
V. BILAN FINANCIER	9
A. LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS	9
B. LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE DECHETS	11
VI. PRESENTATION DES INDICATEURS	12
VII. ACTIONS DE L'ANNEE 2013 & PERSPECTIVES 2014	13
A. FAITS MARQUANTS DE 2013	13
B. PERSPECTIVES 2014	13

LISTE DES ABBREVIATIONS

O.M.	:	Ordures Ménagères
D.V.	:	Déchets Verts
C.S.	:	Collecte Sélective
ENC.	:	Encombrants
PAP	:	Porte à Porte
S.M.O	:	Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française

LIMINAIRE

Ce rapport présente le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de la commune de Pirae, destiné notamment à l'information des usagers.



QUELQUES CHIFFRES

La commune de PIRAE a produit en 2013 :

- 3 800 tonnes d'OM soit 267 kg./hab./an
- 377 tonnes de recyclables soit un ratio de 30,4 kg./hab./an
- 1148,5 tonnes d'encombrants soit un ratio de 81 kg./hab./an
- 3 313 tonnes de déchets verts soit un ratio de 234,5 kg./hab./an

I. CONTEXTE DES DECHETS EN POLYNESIE

LES COMPETENCES

Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 - article 43 : les communes = compétentes en matière de « collecte et traitement des ordures ménagères » et « de collecte et traitement des déchets verts ».

Ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée (CGCT) : articles L.2224-13 à L. 2224-15 « les communes doivent assurer l'élimination des déchets des ménages au plus tard le 31 décembre 2011 »

élimination = toutes prestations de collecte, de traitement, de transport, de tri, de valorisation ou encore de stockage

LA CREATION DE FENUA MA

Devant la nécessité d'entrevoir rapidement la gestion des déchets de façon mutualisée, le Pays, les communes et l'Etat ont initié des discussions sur la création d'un syndicat mixte ouvert (SMO).

1/ positionnement de chaque commune des IDV sur le principe d'adhésion (pour Pirae, **délibération 048/2012 du 27-06-2012**).

2/ Approbation des statuts ⇒ membres du SMO

(Pirae a ainsi adhéré au SMO par **délibération 75-2012 du 02-10-2012**).

3/ création du SMO par arrêté **HC n°2079 DIPAC du 01er nov. 2012** en regroupant PF + et ensemble des communes des IDV, exceptée Faa'a avec

compétence obligatoire = traitement des déchets ménagers (sauf celui des déchets verts) et compétence optionnelle = collecte des déchets ménagers + collecte et traitement des DV

4/ fusion SEP & SMO au travers d'une T.U.P.¹, principe qui a été adopté le 23 octobre 2013.

5/ cession des actions de la SEP au profit du SMO, cession qui s'est opérée à Pirae le 11 décembre 2013 par **délibération 103/2013**

5/ fusion avec le SMO qui est devenue FENUA MA = **arrêté HC 34/BIRAJ/BAJC du 19 août 2014 (modifiant l'arrêté HC2079 du 01/11/12)**.

A noter qu'à ce jour, seule la compétence obligatoire de traitement des déchets ménagers est exercée pour les membres de FENUA MA, dont Pirae.

Qu'en est-il de la gestion des déchets pour la ville de Pirae en 2013 ?

¹ TUP : transmission Universelle de Patrimoine

II. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE PIRAE

A. GEOGRAPHIE ET DEMOGRAPHIE

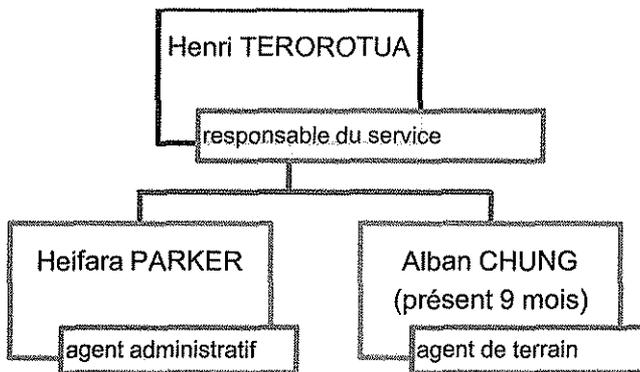
- De la baie du Taaone jusqu'au sommet du Mont Aorai (2066 m.)
- Superficie de 3 542 ha.
- Drainé par 3 rivières, celles de la Fautaua, de la Hamuta et de la Nahoata.
- 2012 : 14 129 habitants (contre 14 475 en 2007), s
- densité « théorique » de 399 hab./km².
- La ville de Pirae = 6^{ème} commune de Polynésie française

B. PRESENTATION DU SERVICE

1. ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNE

(Réf. Arrêté municipal n°17/2013 DU 12 02 2013)

2. PRESENTATION DU SERVICE « PROPRETE »



3. REPARTITION DES MISSIONS

Henri TEROROTUA : en charge les dossiers administratifs relevant du domaine des déchets, mais aussi des opérations de proximité avec la population

Les missions relevant de la gestion des déchets sont suivies en collaboration avec Heifara PARKER.

❖ MOYENS MATERIELS :

1 véhicule de service (acquis en octobre 2008)

1 téléphone portable

Afin de répondre aux différentes demandes des usagers (problème de collecte, de bacs, demande d'informations sur le calendrier de collecte, ...)

Ces moyens permettent également au service de travailler en lien étroit avec la société TSP pour le suivi quotidien des tournées de collecte par exemple.

III. PRESENTATION DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

A. CARACTERISATION TECHNIQUE GENERALE DU SERVICE

Présenté suivant le déroulement de l'élimination des déchets (voir en annexe)

B. PRE-COLLECTE



1. CONTAINERS EN ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES

Nécessité de changer 80 % des bacs gris

Bac vert pour les recyclables distribués en 2001 par la Société Environnement Polynésien (SEP)

Nécessité de changer 70 % du parc des bacs verts

Achat de bacs en remplacements :

Le 14 mars 2013, vote du budget de sept (7) millions pour l'acquisition de nouveaux bacs (acquisition entre 600 et 700 bacs neufs).

Mais cette nouvelle tentative de distribution n'a pas été réalisée et est restée sans suite, l'appel d'offres n'ayant pu être lancé.

Achat de bacs en primo-dotations² :

Présentation globale de la gestion et du suivi des nouveaux bacs commandés depuis 2009 au niveau du rapport annuel.

Pour 2013 : 55 Bacs commandés pour un montant de 747 330 FCP.

NOMBRE DE BACS COMMANDES en 2013

		Type de bac									
		120 L		240 L		330 L		660 L			
G	V	G	V	G	V	G	V	G	V	TOTAL	Montant TTC payés
15	30	0	0	0	0	5	0			55	747 330

COLLECTE

Marché public n°3/2010 avec la TSP pour des prestations de **collecte des ordures ménagères, des recyclables, des déchets verts et des encombrants** d'une durée de 4 années et 31 semaines soit jusqu'au 31 décembre 2014, pouvant être renouvelés deux fois pour une durée d'un an.

Résumé du marché n°3/2010 (signé pour un montant de 207,4 M FCP)

	COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE D. V./ ENC.
PERSONNEL	3 chauffeurs - 6 ripeurs		3 chauffeurs - 2 ripeurs
EQUIPAGE	3 équipages 1 chauffeur + 2 ripeurs		2 équipages 1 chauffeur + 1 ripeur
MATERIEL	1 benne de 21 m ³ 2 bennes de 12 m ³		2 plateaux grues de 15 m ³ 1 plateau
Type de collecte	PAP ³ EN BACS		PAP* en tas et en vrac en bordure de voirie
Nbre de collecte /semaine	C2 et jusqu'à C4 pour les « gros producteurs »	C1	C1
Prescriptions particulières	Bacs à sortir la veille du jour de la collecte		Pour les DV : 1 m ³ / foyer/ semaine Tas à présenter la veille du jour de la collecte

² Primo-dotations : 1^{ère} acquisition

³ PAP = porte à porte

C. COLLECTE

1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (OM)

2 fois par semaine :

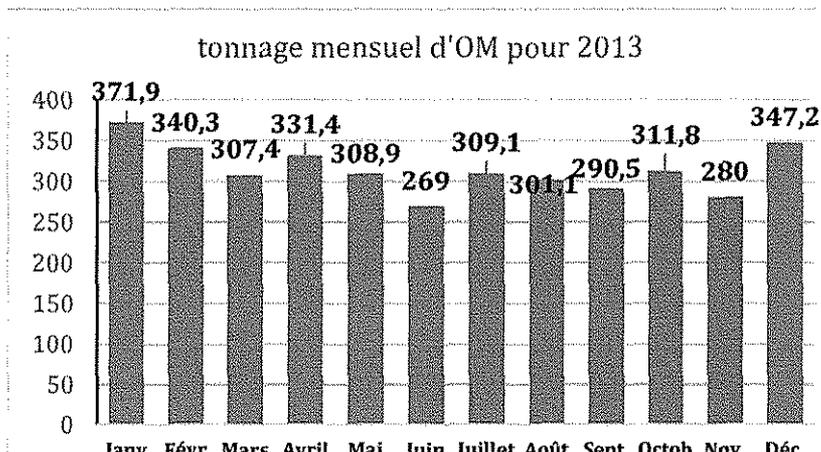
Le lundi et jeudi :

Secteurs 1 hauteurs, centre et bas

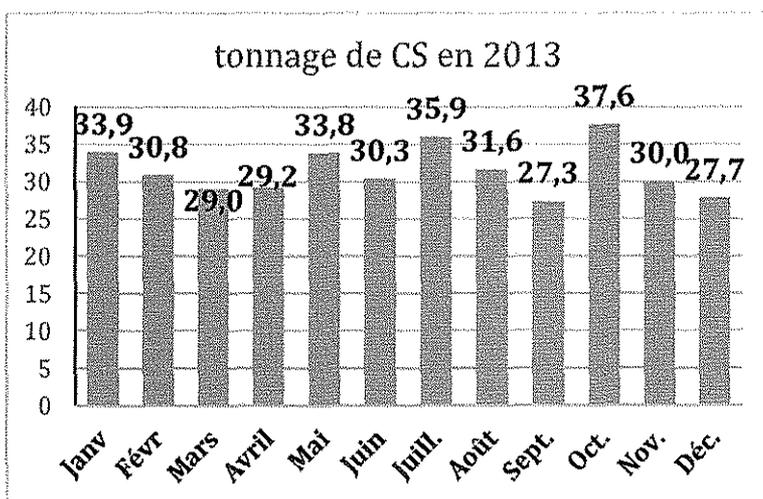
Le mardi et vendredi :

Secteurs 2, hauteurs, centre et bas

= environ 80 T. /sem.



2. COLLECTE DES RECYCLABLES MENAGERS (RE)



Réalisée 1 fois par semaine, le mercredi,
avec environ 7.5 T. par semaine.

3. COLLECTE DES ENCOMBRANTS (ENC)

1 fois par mois (les jeudis ou vendredis) :

Les tournées ont lieu en 2 temps :

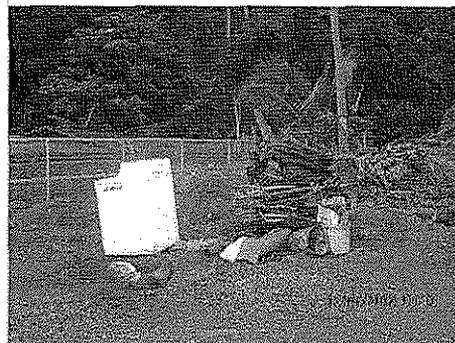
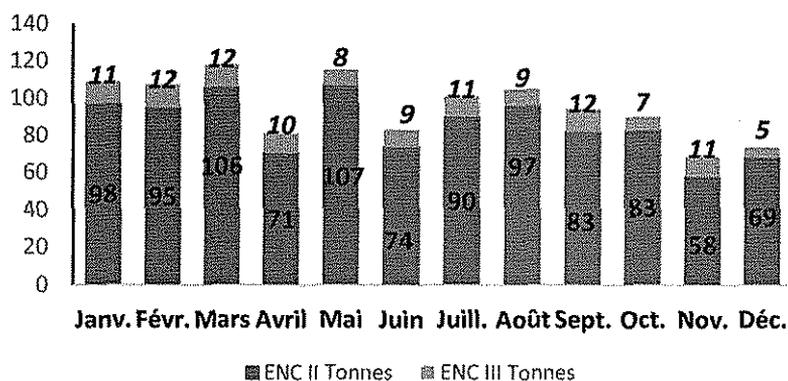
1/ collecte des ENC.de classe III (les inertes)

2/ le même secteur sera de nouveau collecté en ENC II.(considérés en mélange) –

Les collectes représentent environ :

- 37 tonnes en ENC II / semaine
- 4 tonnes en ENC III / semaine

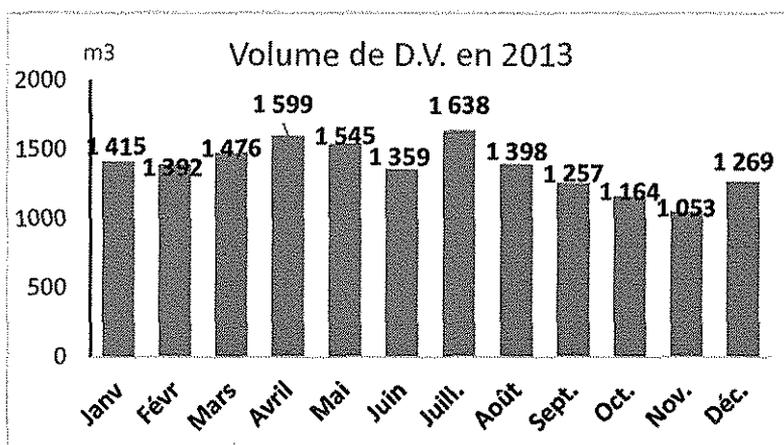
Tonnage d'ENC. de classe II et III en 2013



4. COLLECTE DES DECHETS VERTS (D. Verts)

une fois par semaine : le lundi, mardi ou mercredi,

~430 m3/ semaine



5. COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES

Organisation de la collecte:
Sont à ramasser lors des collectes hebdomadaires des encombrants.

6. CALENDRIER DE COLLECTE

Le calendrier de collecte inhérent au marché n° 03/2010 est présenté en annexe.

D. COLLECTE DES AUTRES DECHETS SPECIFIQUES

a) COLLECTE DU VERRE ET DES DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)

Voir au niveau du rapport annuel

b) COLLECTE DES DECHETS PARTICULIERS : VHU & DEEE

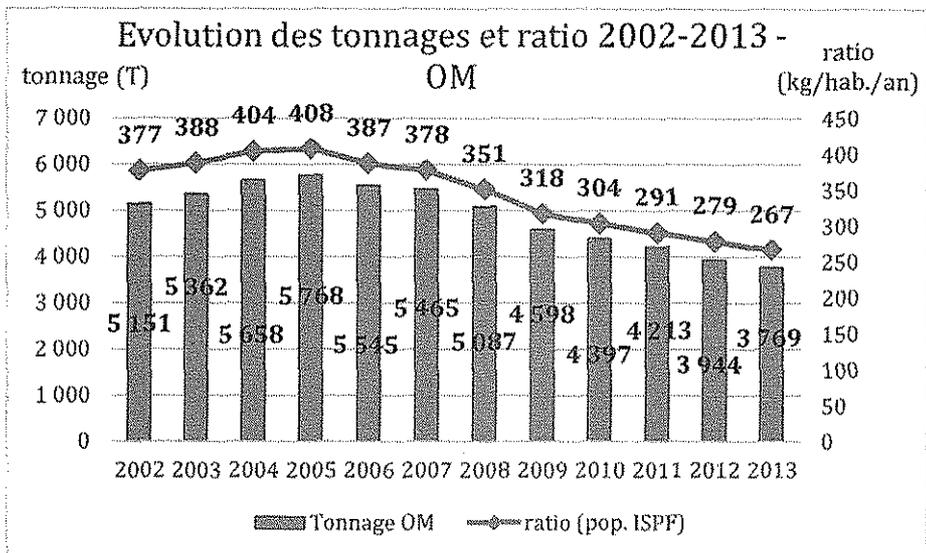
(1) VHU : VEHICULES HORS D'USAGE

Bilan VHU.			
Opération 2011	Opération 2012	Collecte FEVRIER 2013	Total
15	40	65 (en attente d'être éliminées)	120

IV. BILAN TECHNIQUE

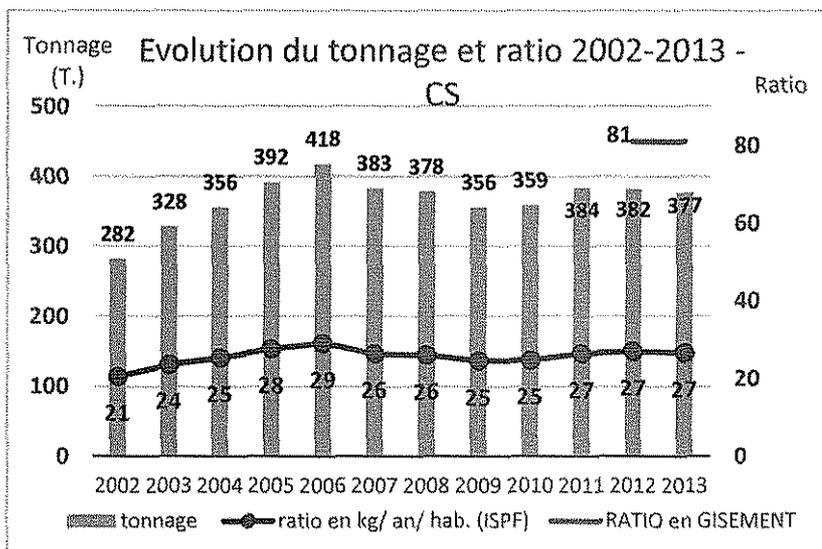
A. EVOLUTION DE LA PRODUCTION DES DECHETS DE 2002 A AUJOURD'HUI

1. EN ORDURES MENAGERES (OM)



NB : Chiffres à prendre avec du recul dans le sens où de 2002 à 2006, les données sur la population prenaient en compte une croissance de 2.5%, contrairement aux données de 2007 et 2012 qui sont issues du recensement ISPF.

2. EN COLLECTE SELECTIVE

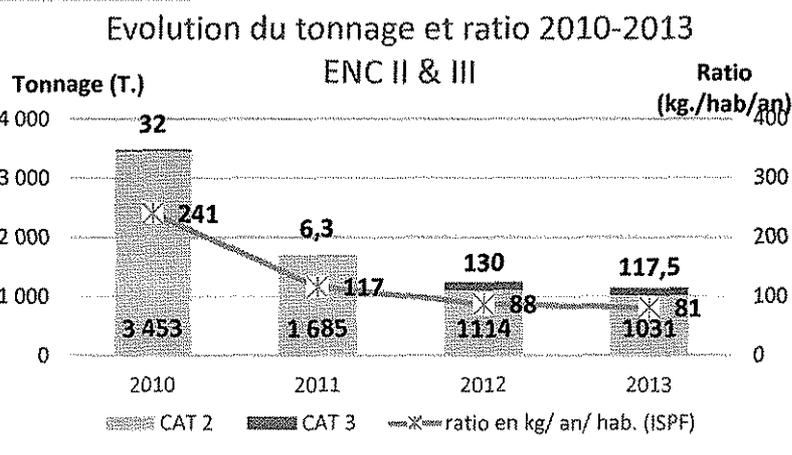


Gisement potentiel pour la commune de Pirae= 81 kg./ hab. et par an.

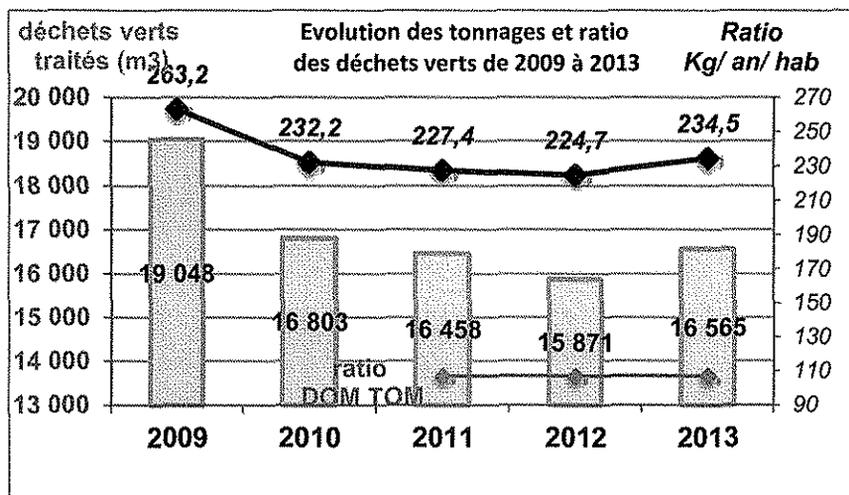
3. EN ENCOMBRANTS

diminution de -8 % : de 88 kg./hab. /an en 2012 à 81 kg/hab. an en 2013.

Entre 2010 et 2011, la « production » d'encombrants a été divisée par 2. Depuis, inflexion s'explique entre autre par des meilleures habitudes de tri auprès des administrés et des modifications de collecte avec notre prestataire



4. EN DECHETS VERTS



Année 2013 : **augmentation de production de déchets verts :4.4 %**

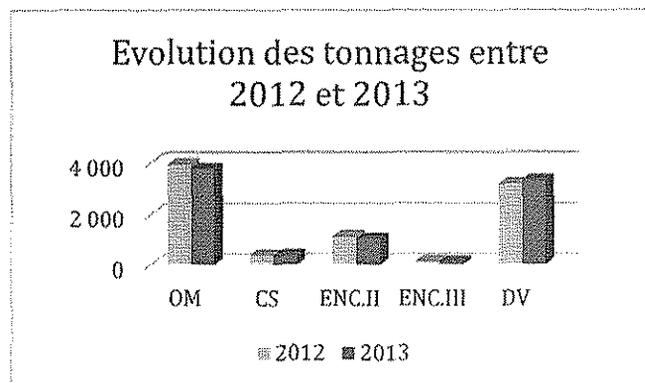
A noter que ce ratio de production de déchets verts est très élevé, notamment si l'on considère le **ratio moyen en DOM-TOM égal à 107kg./hab./an**

B. SYNTHÈSE DES TONNAGES ET ÉVOLUTION DE 2012 A 2013

	OM	CS	ENC.II	ENC.III	DV	Total
2012	3 944	382	1114	130	3 174	8 744
2013	3 769	377	1031	117,5	3 313	8 608

Diminution globale légère entre 2012 et 2013 :

8608 tonnes de déchets collectés et traités en 2013 contre 8744 tonnes en 2012.

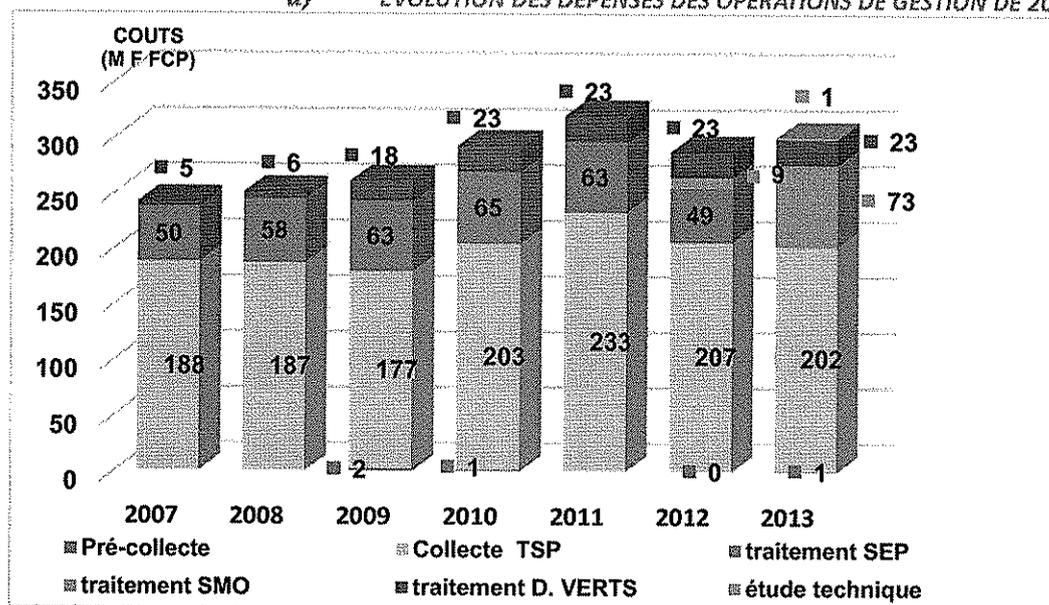


V. BILAN FINANCIER

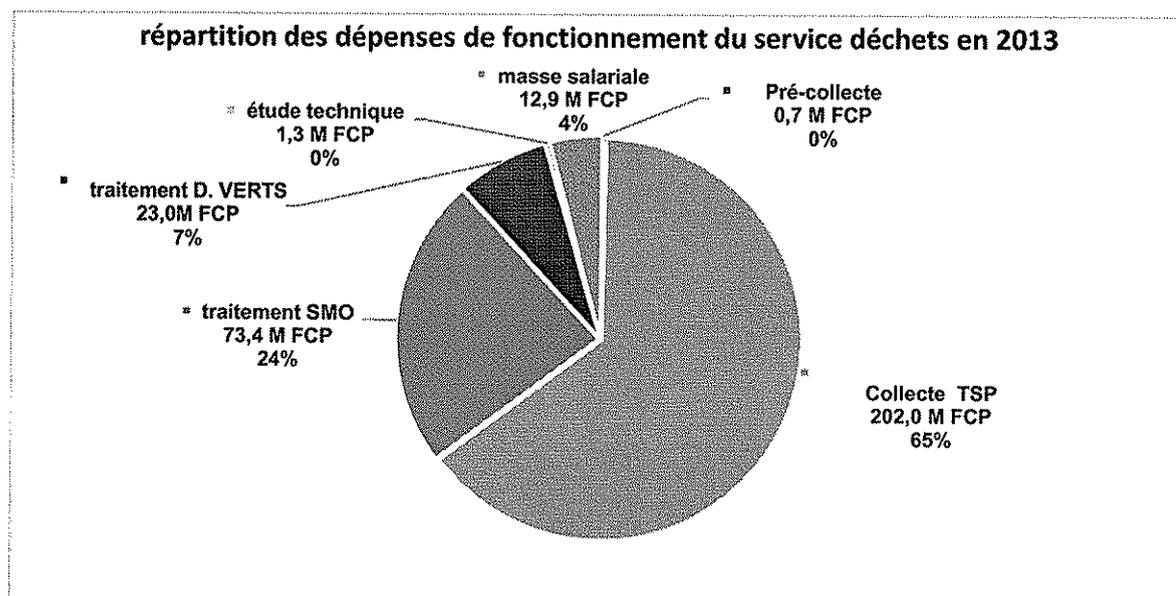
A. LES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS

1. LES DEPENSES DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

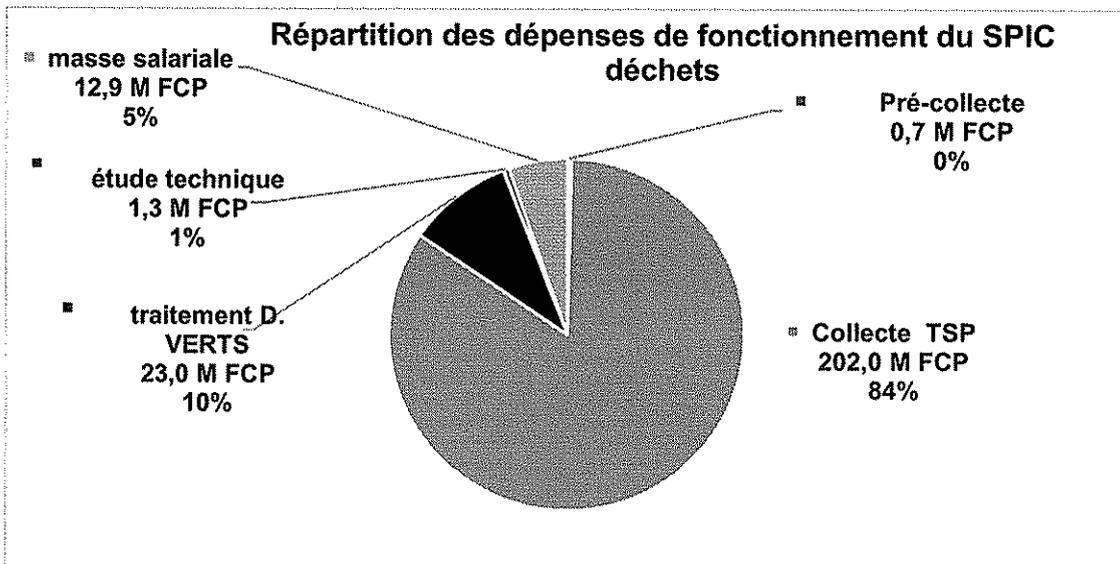
a) EVOLUTION DES DEPENSES DES OPERATIONS DE GESTION DE 2009 à 2013



b) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS EN 2013

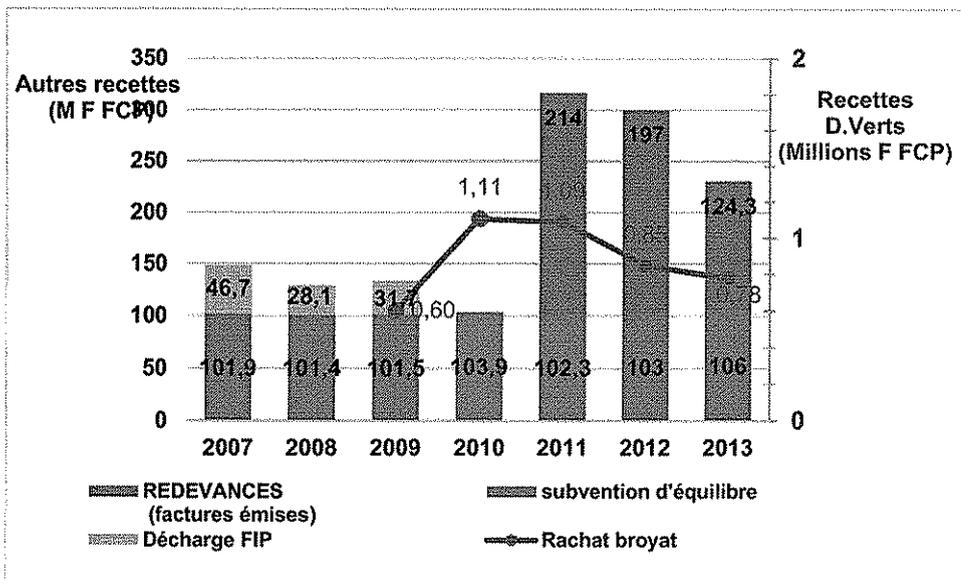


A noter : le **traitement des déchets dans le cadre du SMO = contribution générale**
 ⇒ cela ne doit donc pas être pris en compte dans le budget du SPIC Déchets (budget annexe du SPIC).
 Il en ressort pour 2013 une répartition des coûts du SPIC tel que présenté infra pour un montant global d'environ 240 M FCP.



2. LES RECETTES DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

a) EVOLUTION DES RECETTES DE 2009 à 2013



b) REVALORISATION DU FORFAIT DE LA REDEVANCE EN 2013

La facturation est basée sur la **délibération n°90/2012 du 4 décembre 2012** (voir en annexe du rapport annuel) qui fixe le montant de la redevance pour la collecte des ordures ménagères et assimilés.
 = forfait annuel basé sur la catégorie d'usagers (logement, services publics, locaux à usage professionnel, etc.) assorti d'un coefficient multiplicateur qui comptabilise notamment la surface, le nombre de classes ou de bureau, etc.

Contraint à l'équilibre budgétaire, le conseil municipal a voté **une augmentation d'environ 12 % du montant des redevances pour l'année 2013** pour l'enlèvement des ordures ménagères : une redevance pour une maison individuelle passe ainsi de 25 000 FCP / an à 28 000 FCP / an.

Un travail de révision tarifaire doit également être réalisé les prochaines années afin que les usagers payent au plus juste le coût réel du service.

Le tableau ci-après présente un extrait du montant annuel de la redevance par catégorie de redevable pour la gestion des déchets ménagers et assimilés.

catégorie de redevable	redevance 2012	redevance 2013
studio	15 000 F	16 800 F
autres appartements	20 000 F	22 400 F
maison individuelle	25 000 F	28 000 F
salon de coiffure	37 500 F	42 000 F
commerce de détail < 60 m2	75 000 F	84 000 F
marchand ambulant	30 000 F	33 600 F
snack, plats à emporter	50 000 F	56 000 F
restaurant > 60 m2	137 500 F	154 100 F
Usine de transformation	200 000 F	224 200 F

En outre, en 2013, la fréquence de facturation des redevances eaux et déchets devient semestrielle avec une émission en mai, puis en septembre.

B. LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE DECHETS

1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement	BUDGET 2013	CA 2012	CA 2013	CA2013-CA2012
Amortissements d'immobilisations	540 000	540 000	540 000	0
Résultat reporté d'investissement	1 080 000	0	0	0
Subvention des budgets annexes par le budget principal	11 277 330	0	0	0
Total Recettes d'investissement	12 897 330	540 000	540 000	0

2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	BUDGET 2013	CA 2012	CA 2013	CA2013-CA2012
Matériel et outillage	150 000	0	0	0
Opérations d'investissement	12 747 330	0	747 330	747 330
Total Dépenses d'investissement	12 897 330	0	747 330	747 330

Les opérations d'investissement réalisés (CA 2013) correspondent à l'achat des bacs tel que mentionné infra.

VI. PRESENTATION DES INDICATEURS

Indicateurs issus de l'arrêté 667 DIPAC du 11 mai 2011

Les principaux changements sont indiqués par des « cases grisées » ;

Les chiffres sont indiqués en millions de F FCP.

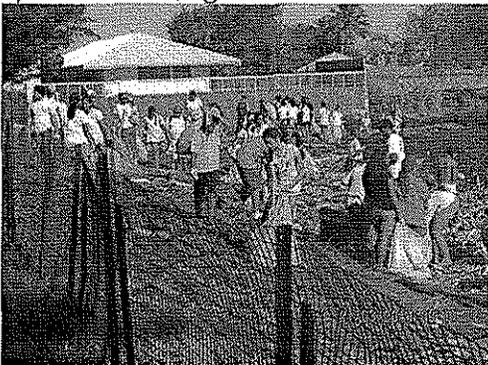
Année	2009	2010	2011	2012	2013	Précisions Evolution n-1
MODE D'EXPLOITATION						
Collecte des déchets ménagers	Prestation de service marché n°14/2003 - TSP	Prestation de service marché n°14/2003 et 3/2010 - TSP	Prestation de service marché n°3/2010 - TSP	Prestation de service marché n°3/2010 - TSP	Prestation de service marché n°3/2010 - TSP	
Traitement des déchets ménagers (OM, RE et ENC)	Avenant à la convention-SEP avenant n°10	Avenant à la convention SEP avenant n°11	Avenant à la convention SEP avenant n°12	SEP/SMO	SMO	
Traitement des déchets verts	Prestation de service marché n° 2 /2009 TECHNIVAL	Prestation de service marché n° 2 /2009 TECHNIVAL	Prestation de service marché n° 2 /2009 TECHNIVAL	Prestation de service marché n° 2 /2009 TECHNIVAL	Prestation de service marché n° 2 /2009 TECHNIVAL	
SPIC DECHETS			Création de la régie déchets	SPIC Déchets	Nomination du directeur SPIC	
LES DEPENSES (en millions FCP)						
pré-collecte	2,1	1,4	0	0	0,74	
collecte de déchets	177	203	233	206,5	202	-2 %
traitement des déchets ménagers	63,4	64,7	63,2	48,6 SEP + 9,2 SMO = 57,8	73,3	+27 %
Traitement des déchets verts	18	23,1	23,4	23,1	23	0 %
Autres Prestations	0	4,3	0	4,4	1,3	- 70 %
Masse salariale	12,9	15,4	16,6	17	12,9	- 24 %
TOTAL DES DEPENSES	273,4	307,6	336,2	304,4	313,3	+ 3 %
Total des dépenses SPIC DECHETS		307,6	336,2	295,2	239,9	-19 %
LES RECETTES (en millions F FCP)						
modalités de la redevance	forfait délib 24/2003	forfait délib.24/2004	forfait.délib 24/2004	forfait.délib 24/2004	délib n°90/2012	
redevances	101,5	103,9	102,3	103	106	
Subvention budget principal	31,7	0	214	197	124,3	
Recette pour rachat de broyat	0,60	1,11	1,09	0,85	0,78	
TOTAL DES RECETTES	133,8	105,0	317,4	300,8	231,1	-23 %

VII. ACTIONS DE L'ANNEE 2013 & PERSPECTIVES 2014

A. FAITS MARQUANTS DE 2013

- ✓ Déchets verts en feu sur le transit Matatevai
- ✓ Un agent communal, affecté pendant 9 mois pour un recensement des habitations le long des rivières avec une mission de médiation
- ✓ 4^{ème} position lors de la cérémonie des tortues d'or avec un gain de 317 433 FCP pour l'opération « 1 kg= 1 FCP » en faveur de 3 associations de la commune
- ✓ Nettoyage de la plage de Taaone

Journées et événements autour de la thématique des déchets : Journée OCEANE avec la participation du Lycée Taunoa, Eglise de Jésus Christ des saints des derniers Jours...

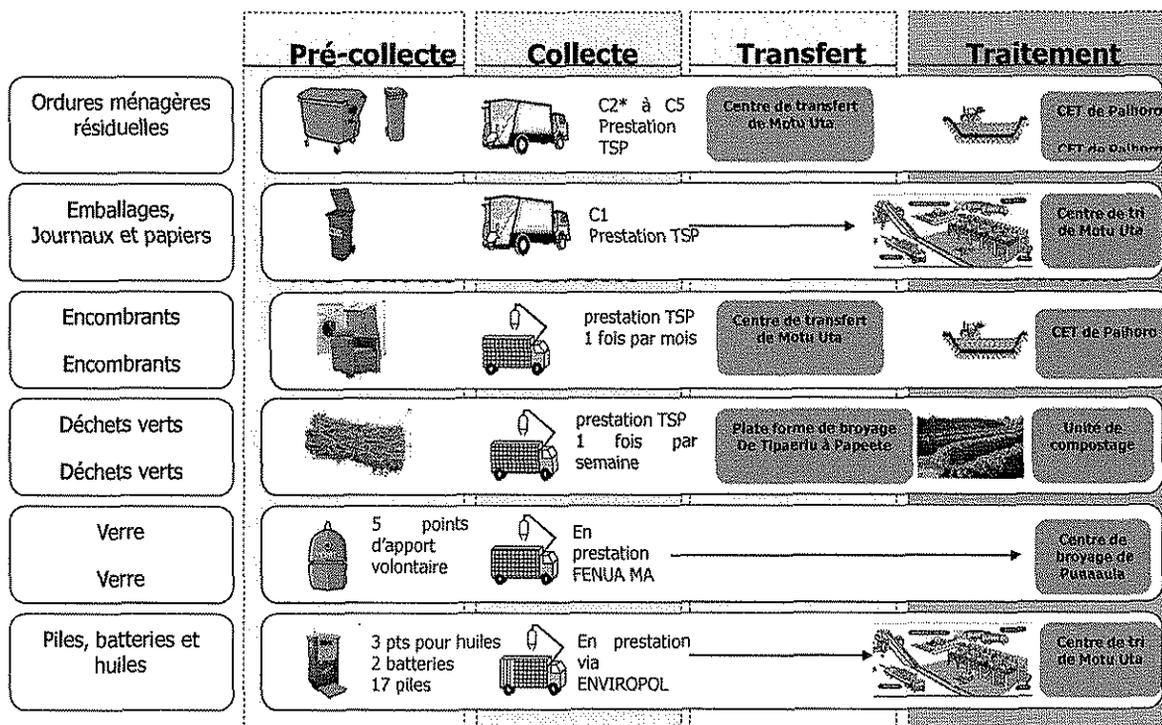


- ✓ Application d'une redevance revalorisée après l'application de la délibération n°90/2012 du 04/12/2012 et avec un paiement semestriel

B. PERSPECTIVES 2014

- FAVORISER LA COLLECTE ET LE TRI (UN SITE DE DEPOT)
- Optimisation de la collecte et le traitement des déchets avec tous les services municipaux.
- Mise en place d'un site de transfert de déchets encombrants et déchets verts
- Etude de mise en place d'une déchetterie sur la commune de Pirae
- Distribution de bacs roulants à ordures ménagères et recyclables avec notamment la vérification du fichier client, optimisation des catégories de redevables
- Améliorer le volet communication appropriés en relation avec les principaux acteurs concernés

ANNEXE : PRESENTATION DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS



ANNEXE : CALENDRIER DE COLLECTE DU MARCHÉ TSP



Service « propreté »
Tél : 50.82.60
76.84.64



N vert : 44.45.44

Ville de Pirae

TOUS LES LUNDI ET JEUDI

- ✓ Quartiers: PIRAE UTA - TIMIONA - RAFAA
- ✓ Les Hauteurs: VETEA - PATER - LES VINI - BELLEVUE - FARE RAU APE
- ✓ Rue AFARERII vers la rue BERNIERE
- ✓ Rues Tihoni TEFAATAU - COPPENRATH
- ✓ Cité OUVRIERE - Res. HITURA
- ✓ Cité GRAND - Rue TAAONE

TOUS LES MARDI ET VENDREDI

- ✓ Vallée de HAMUTA - TAURAA
- ✓ Avenue A. POMARE (Servitudes limite CAISSON jusqu'à ARUE)
- ✓ Rue TUTERAJ TANE - TENAHO
- ✓ AUTE, NAHOATA - Domaine LABBEE
- ✓ Complexes OPT & Fare Va'a Pirae - Rue Taute TEFAATAU
- ✓ Rue GADJOT - Rue Y. MARTIN - TETIANINA
- ✓ Rue Tematahi TEMARII - Taute TEFAATAU - SACHET

TOUS LES MERCREDIS

BACS VERTS



Pour chaque kilo de déchets recyclables que vous mettez dans le bac vert, la SEP verse 1 franc aux associations sélectionnées par le maire et œuvrant prioritairement pour les enfants défavorisés de notre commune.

Dans la limite de 1 m3 par semaine

LUNDI

- ✓ Rues Tihoni TEFAATAU - COPPENRATH
- ✓ Rues AFARERII, Rue TAAONE, rue GADJOT
- ✓ Rues Taute TEFAATAU - TEMARII (amont CDG)

Toutes les servitudes

MARDI

- ✓ Fare Raau Apo
- ✓ Av. A. POMARE - toutes les servitudes et/Arue-Cité grand-
- ✓ Cité Ouvrière-Hiti Ura-Vallée Hamuta et ses lotissements Vaipahu, Coteaux et Plateaux
- ✓ Qrt Blanchard-Nanaï-Teauna-Qrt Tuteraï Tane-Domaine Boubée

MERCREDI

- ✓ CHIN FOO, Chateaux Pater, VETEA, AUTE, NAHOATA
- ✓ Chéhillot-Laharrague-Rue BERNIERE - Fautau Val
- ✓ PIRAE UTA - TIMIONA - PUATEHU
- ✓ Hauteurs PATER - BELLE VUE - LES VINI-Tapotapo-Fare -
- ✓ D.Labbée, Mickelly, Tenaho

Chaque Mois	Jeudi	Vendredi	
1 ^{er} du Mois	Vetea 2 - Aute 1-2-3	Vetea 1-Chin too-Chalet Pater-Naheata	N
2 ^è du Mois	Tapotapo-Les Vinis-Belle-vue-Pirae Uta D.Labbée-Tenaho	Chechillot-Laharrague-Rue P.Bernière-Fautau Val-Ray-ST Trinité-Blanchard-Nanaï-Teauna-Boubée-Tuteraï Tane-Hippodrome	C O M
3 ^è du Mois	Rue Afarerii et ses servitudes-coppenrath-St michel 2-Hart-Rue Taone-DES-Servitudes-Bonnet/Perrv/Alain/Vray/Le Bihan Rue F.Gadiot-Rue T.Temarii	Rue Marché Pirae et ses servitudes-Atimaro-Laroche-Barrier-Aorai Tin Hau- Rue P.Meata et ses servitudes Yves Martin-Tetianina-fare vaa-Lagon bleu-Sachet	B R A N
4 ^è du Mois	Hauteurs Belvédère et ses Servitudes-Vallée Hamuta et ses lotissements Plateaux-Vaipahu-Coteaux	Rte Fare Raau Apo-JIME-CEDOP-CPI-Hitiura-Cité Grand-Cité ouvrière-Mairie	T S
Chaque VENDREDI (Collecte de déversement de déchets)			
A-2 Grand AVENUE (CDG & A. POMARE)			
Avec un plan de Jeanne Garreau, T.Temarii et P.Bernai			